

----- **COMMUNE DE TOUR EN SOLOGNE 41250** -----  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2016 – COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
*(affichage et presse)*

**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

Dans le cadre de ses délégations de compétences le maire a renoncé au droit de préemption urbain pour les parcelles mises en vente dernièrement n° AE 350 et 351 situées route de Bracieux.

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le tableau des effectifs a été modifié de manière à permettre à un agent de bénéficier d'un avancement au grade d'agent de maîtrise. Le poste sera créé et celui d'adjoint technique principal supprimé.

**AVIS SUR LE PLAN LOCAL DE L'HABITAT DE LA CCGC**

La procédure de PLH a été engagée volontairement en juin 2014 par la Communauté de Communes du Grand Chambord. Il s'agit d'un outil stratégique de programmation de la politique locale de l'habitat pour une durée de 6 ans, qui répartit de manière équilibrée et diversifiée l'offre de logement entre les communes. La démarche doit trouver son aboutissement au terme d'un processus de concertation associant de nombreux acteurs. Le PLH comprend un diagnostic, des orientations et un programme d'actions accompagné d'un dispositif d'évaluation et de suivi. Au total, le PLH de la CCGC comprend 5 axes, 11 orientations et 15 actions transversales (soutiens financiers, animation, coordination...). Il fixe également la répartition des objectifs en nombre de constructions neuves, de logements sociaux, tels que définis aux orientations du SCOT.

Le Conseil Municipal a décidé d'émettre un avis défavorable sur le projet de PLH élaboré par la CCGC, estimant que les objectifs du PLH ne correspondent pas au rythme de développement inscrit au PLU communal de 2014, nécessaire à l'équilibre des services, au maintien des commerces et de la population, à savoir :

- Objectif de constructions neuves : 7,5 par an
- Objectif de surfaces autorisées en extension urbaine sur 12 ans : 8 ha.

**CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND CHAMBORD POUR L'INTERVENANT MUSIQUE AUPRES DU SIVOS FONTAINES-TOUR**

Une convention va être signée avec la CCGC permettant à la commune d'adhérer pour le compte du SIVOS FONTAINES/TOUR au service commun « encadrement d'ateliers d'éducation musicale dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires et dans le cadre du temps scolaire ». Ceci permettra aux élèves de l'école de TOUR de bénéficier d'un intervenant musique « mutualisé » en 2<sup>ème</sup> période de la prochain année scolaire.

**DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'US RUGBY BRACIEUX**

L'US Bracieux Rugby a remporté la finale du championnat de France 2<sup>ème</sup> série. Estimant qu'il faut appuyer la réussite du club et récompenser le travail d'encadrement des bénévoles, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention exceptionnelle de 100 € à l'US Rugby.

**CONTRAT AVEC LE PRESTATAIRE DE PROGICIELS SEGILOG/BL**

Le contrat avec la société SEGILOG, fournisseur des progiciels MILORD/BL, sera reconduit pour trois ans.

**POINT SUR LES INONDATIONS DE FIN MAI DEBUT JUIN**

Les inondations ont été provoquées par les eaux de ruissellement ou du débordement d'étangs les premiers jours, puis par la crue du Beuvron. 70 déclarations de sinistre ont été recensées en mairie et une dizaine de familles a dû être relogée. La commune a été reconnue sinistrée par arrêté de catastrophe naturelle du 8 juin 2016. Des pollutions par hydrocarbures et refoulement des eaux du tout à l'égout ont été déplorées, mais pas de gros dégât sur les infrastructures communales si ce n'est des chemins et fossés qui ont souffert du ruissellement. Cela va engendrer quelques frais supplémentaires sur les crédits d'entretien de voies et réseaux, actuellement en cours de chiffrage. Des dossiers de demande de secours ont été présentés au Département et en Préfecture pour le fonds de soutien aux sinistrés, à destination des familles les plus précaires financièrement.

La municipalité tient à remercier les bénévoles, les services de secours, les agents de la SAUR pour l'aide au pompage de l'eau ainsi que les services de VAL ECO pour le prêt de bennes tout-venant. Le Conseil Municipal a décidé de se doter de matériel (panneaux et pompe) pour pouvoir faire face en cas de récurrence et de marquer la hauteur des eaux par l'intermédiaire d'un repère de crue.

D'autre part, considérant l'étendue et la gravité des ravages causés par les dernières inondations aux abords du BEUVRON, une résolution a été émise à destination du syndicat du Beuvron. Le Conseil Municipal demande à ce que l'on revienne à une véritable gestion de l'eau, et en particulier un entretien régulier du lit et des berges de la rivière, ainsi qu'une réflexion sur la création de bassins de rétention/déversoirs.